

Procès-verbal
Séance du Conseil d'établissement
École Hélène-Boullé

Date : Lundi le 19 octobre 2020
Début de la séance : 18h30
Scéance tenue par ZOOM

Membres présents :

Isabelle Benoît, responsable du service de garde
Elaine Caouette, enseignante
Marie-Claude Therrien, enseignante
Maude Bessette-Langlois, enseignante
Matthieu Duhàime, parent
Marie-France Forest, parent
Marie-Pier Lauzon, parent (présidente)
Karine Brunet, parent
Bertrand How-Choong, parent

Observateurs présents:

Gabriel Chevrefils
Laetitia Seguin
Pauline Bodart
Karine Lane
Gillian Woodford
Véronique Girodias

Direction :

Benoit Dussault, directeur

Absent :

Représentante du personnel de soutien
Représentante des professionnelles
Représentante de la communauté

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié pour ajouter le point 8.2 Surplus et déficit 2019-20. Le point 7.2 est réidentifié comme 8.3. L'ordre du jour est adopté tel que modifié.

2. Nomination d'un(e) secrétaire

M. Duhaime agira à ce titre ce soir.

3. Vérification du quorum (art. 61, LIP)

Le quorum est atteint.

4. Parole au public (art.68, LIP)

Des parents sont présents sur Zoom.

Un parent pose une question sur le redécoupage. Ce point est à l'ordre du jour ce soir.

5. Approbation du procès-verbal du CÉ de septembre 2020 (art. 69, LIP)

Le procès-verbal est adopté.

6. Suivi du procès-verbal de la rencontre du CÉ de septembre 2020

6.1 Redécoupage du territoire :

M. Dussault a discuté avec M. Desjardins pour donner suite au dernier CÉ. M. Desjardins confirme que tous les enfants du territoire de St-Gérard pourront être accueillis à St-Gérard. Il y a l'espace disponible suffisant à St-Gérard. Les enfants de maternelle du territoire redécoupé et les membres plus âgés de leur fratrie qui sont déjà à Hélène-Boullé pourront s'inscrire dès janvier à St-Gérard. Les élèves ayant débuté leur scolarité à Hélène-Boullé pourront donc choisir entre rester à Hélène-Boullé ou rejoindre leur petit frère ou petite sœur à St-Gérard. L'inscription de janvier sera déterminante car les groupes seront formés en conséquence des inscriptions et en respectant le nouveau territoire.

Certains parents du territoire redécoupé ont formulé une demande pour qu'une clause «grand-père» s'applique aux élèves de maternelle ayant déjà une fratrie à Hélène-Boullé. Le CÉ débat de la question et propose d'envoyer un courriel aux parents pour bien les informer sur les options devant eux et sur l'espace disponible à St-Gérard. Cette communication devra bien expliquer la politique du CSSDM et expliquer les pouvoirs limités du CÉ au sujet d'une clause «grand-père». La communication servira aussi à consulter les parents sur leurs intentions si jamais une clause telle que celle-ci était accordée. Le CÉ désire avoir des données sur le nombre d'élèves qui seraient touchés par une telle clause afin de bien évaluer les conséquences potentielles sur le reste de la population de l'école. Le CÉ devra prendre une décision sur son appui au non à cette clause lors de la prochaine rencontre et, le cas échéant, formuler une demande au CSSDM.

6.2 Formation obligatoire pour les membres du CÉ

L'information sur la formation n'est pas encore disponible.

6.3 Photographe 2020-2021

Le CÉ fait un retour sur le changement de photographe. Les commentaires sont très positifs sur la qualité des photos. Une question est posée sur la disponibilité de la photo de classe à tous gratuitement. Une demande sera formulée par le CÉ au photographe pour la rendre disponible gratuitement à tous, comme c'est généralement le cas avec les autres photographes. Pour l'an prochain, si on désire poursuivre avec ce photographe, certains parents demandent que des forfaits moins chers pour imprimer plusieurs photos et plusieurs formats soient disponibles. L'école aurait aussi certaines exigences sur la façon de fonctionner pour la prise de photo et la distribution des fichiers.

7. Mot de la présidente

Mme Lauzon remercie les membres pour leur présence et leur engagement.

8. Mot de la direction

Première communication aux parents : Suite à la décision du ministre de l'éducation de repousser la première communication et d'annuler le premier bulletin, M. Dussault explique que l'équipe école travaille à définir la forme que prendra la première communication et la première rencontre de parents.

Halloween : L'école est actuellement en consultation avec l'équipe-école sur les activités d'Halloween prévues le 29 octobre.

Suivi Covid : Aucun cas n'a été encore répertorié dans les groupes de l'école. Tout le personnel doit travailler très fort pour désinfecter les locaux et le matériel régulièrement. À chaque semaine, quelques élèves sont exclus pour passer un test de dépistage ou être en isolement 14 jours. Mme Caouette soutien à distance les élèves en isolement pour les accompagner dans leurs études à la maison. Le CÉ remercie Mme Caouette pour cette initiative. Une question est posée sur la ventilation prévue dans l'école pour les mois plus froids. Pour l'instant, l'école prévoit de continuer à ouvrir les portes durant les récréations et les diners.

8.1 Organisation scolaire

Ce point est retiré de l'agenda

8.2 Surplus et déficit 2019-2020

M. Dussault présente les résultats de 2019-20 pour l'École. Budget de 448 144\$ pour l'école. Le SDG a fait un déficit de 127 274\$ suite à la pandémie. Le MEQ a partiellement comblé le déficit et devra combler le manque à gagner. L'école a fait un surplus de 6 595\$ au 30 juin comme les sommes pour les activités prévues en avril, mai et juin n'ont pas été dépensées.

8.3 Acte d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 21-24

L'acte d'établissement a été envoyé aux membres du CÉ et est présenté en séance. Le CÉ adopte cet acte d'établissement.

M. Dussault informe le CÉ qu'un projet d'ajout de plateau sportif pour l'école Hélène-Boullé a été déposé par les services des ressources matérielles et de l'organisation scolaire au CSSDM. Il s'agit d'une demande classée prioritaire et qui sera déposée au ministère de l'Éducation le 30 octobre 2020. Le financement proviendrait du programme québécois d'infrastructures 2020-2030 et le CSSDM recevra une réponse, positive ou négative, d'ici la prochaine rentrée scolaire. Le projet, si approuvé, serait mis en œuvre d'ici 4 à 5 ans. M. Dussault s'engage à obtenir plus d'information sur le projet dès qu'il en obtiendra du CSSDM. Le CÉ se réjouit de cette annonce mais désire revoir le plan prévu pour s'assurer que ce projet correspond bien aux besoins identifiés depuis plusieurs années par le CÉ.

M. Dussault présente le PTRDI. Les prévisions de population de l'école dans les prochaines années prévoient que la population de l'école oscillera entre 399 et 420 vs la population de 444 de l'année 2019-20. Des questions sont posées sur la notion d'effectif dans le PTRDI car le document semble indiquer que le nombre de classes augmentera à l'école, ce qui ne devrait pas être le cas.

M. Dussault reviendra avec des clarifications.

Le CÉ préfère ne pas adopter le PTRDI pour l'instant. L'adoption pourra se faire une fois les clarifications apportées et une fois que le projet d'ajout d'espace aura été présenté au CÉ.

9. Proposition pour un membre représentant de la communauté

M. Dussault a approché la Maison des grands-parents de Villeray, mais attend un retour d'appel.

10. Mot du représentant des parents délégués au comité de parents CSSDM

10.1 Suivi de la première rencontre du Comité de parents CSSDM

Mme Lauzon explique que la première rencontre du Comité de parents a principalement porté sur des questions de gouvernance, notamment en ce qui concerne les nominations au conseil d'administration du CSSDM. Les parents ont pu élire les représentants au conseil d'administration. Le CSSDM a d'abord contesté l'élection puis s'est ravisé. Les membres élus par le comité de parents seront donc désormais les représentants des parents au Conseil d'administration du CSSDM. M. Sylvain P. Caron est le parent membre du Conseil qui représentera de notre secteur.

11. Mot des représentants du personnel enseignant

On revient sur le report des communications aux parents. Les enseignants clarifient que les élèves sont évalués en continue actuellement et que les parents sont contactés immédiatement s'il y a un enjeu. Le report de la communication a été très bien accueilli par les enseignants.

12. Mot de la représentante du personnel de soutien

Pas de représentante désignée pour l'instant.

13. Mot de la représentante des professionnels

Pas de représentante désignée pour l'instant.

14. Mot de la représentante du SDG

Mme Benoit explique que toutes les sorties, activités parascolaires et le club plein-air sont annulés jusqu'à la pause des fêtes.

Des questions sont posées sur la gestion des bulles-classe. Mme Benoit explique qu'il y a 95 inscriptions de moins que l'an passé et que nous n'avons pas assez de personnel pour respecter les bulles-classe avec les budgets accordés. Par contre, les bulles sont respectées dans les sous-groupes. Le SDG se dirige vers un déficit compte-tenu de la baisse des inscriptions et des mesures sanitaires.

15. Mot de la représentante de la communauté

Pas de représentante désignée pour l'instant.

16. Mot de la représentante de l'OPP

Les activités de l'OPP ont repris. Mme Woodford explique que l'activité de vente des paniers bio est en cours. Mme Woodford demande si le comité cour d'école sera relancé cette année pour travailler à améliorer la cour. M. Dussault regardera le dossier avec Mme Nolin et reviendra vers l'OPP et le CÉ.

Une question est posée à savoir si le CÉ prévoit organiser des conférences comme par les années passées. Le CÉ a déjà payé pour une conférence qui doit être réalisée en 2020-21. Mme Forest se chargera de planifier cette conférence. Le budget de cette année est toujours disponible. Mme Lauzon regardera ce dossier en vue de la prochaine rencontre du CÉ.

17. Varia

Le calendrier des rencontres n'a pas été envoyé et sera proposé aux membres par courriel. Les rencontres se tiendront les lundis à 18 :30 par Zoom.

La prochaine rencontre aura lieu le 23 novembre à 18 :30.

18. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 :57

